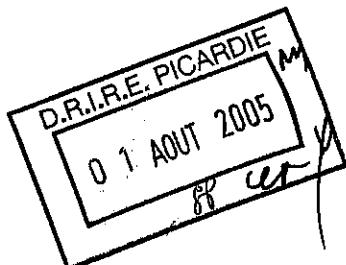




*Noff Reches*

PREFECTURE DE L'OISE



Installations classées pour la protection de  
l'environnement

Déclaration de changement d'exploitant

Récépissé du 22 juillet 2005

LE PREFET DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance 2000.914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret 53.578 du 20 mai 1953 modifié et complété fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application des dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, reprises au code de l'environnement, livre V, titre I<sup>er</sup>, notamment son article 34 ;

Vu les actes administratifs des 08/02/1980, 28/01/1991, 11/06/2003 réglementant le fonctionnement de l'établissement exploité à COMPIEGNE par la société BOURJOIS ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant souscrite le 16/12/2004 ;

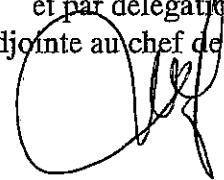
**DONNE RECEPISSE**

à Monsieur le directeur général de la société CHANEL PARFUMS BEAUTE de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 22 juillet 2005

pour le préfet  
et par délégation,  
l'adjointe au chef de bureau,



Nadine Courselle